



Maison de l'Europe de Paris

Synthèse de conférence

Présidence Irlandaise de l'Union européenne : bilan à mi-mandat

Mardi 9 avril 18h30-20h00

A l'occasion de la 7ème présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne (UE) (du 1er janvier au 31 juin 2013), et du quarantième anniversaire de l'adhésion de l'Irlande à l'UE, la Maison de l'Europe de Paris reçoit son Excellence Monsieur **Paul KAVANAGH**, Ambassadeur d'Irlande à Paris. Il commente la vision irlandaise en matière européenne et présente un bilan à mi-parcours de la présidence tournante, avec **Catherine LALUMIERE**, Présidente de la Maison de l'Europe de Paris.

Cette année marque le 40ème anniversaire de l'entrée de l'Irlande dans la Communauté européenne. Dans la conjoncture actuelle, on évoque l'Irlande dans tous les débats sur la fiscalité, l'impôt sur les sociétés ou le dumping fiscal. Or, en 1973, précise Catherine LALUMIERE, quand l'Irlande a intégré la Communauté économique européenne, les autres Etats savaient se montrer tolérants au nom de la solidarité et acceptaient plus volontiers d'aider un pays connaissant des difficultés et souffrant d'un certain retard par rapport au reste de l'Europe.

L'approche irlandaise

Paul KAVANAGH rappelle qu'il s'agit de la septième présidence irlandaise du Conseil européen et que la conception de son pays à l'égard ce mandat n'a pas changé. La présidence n'ayant pas les moyens d'imposer une politique, l'Irlande souhaite jouer un rôle de médiateur et de facilitateur désintéressé, dans la plus grande transparence. C'est d'ailleurs l'approche qui, à son avis, répond à l'attente des Etats membres. A titre d'exemple, l'Irlande aide à mettre en place la coopération renforcée, alors qu'elle n'y participe pas. De même, l'Irlande a déclaré avant sa présidence qu'elle allait accélérer les réunions consacrées à l'harmonisation fiscale concernant l'impôt sur les sociétés et la TVA, répondant ainsi au souhait exprimé par la Commission européenne.

Paul KAVANAGH estime que cette approche a été appréciée, car l'Irlande cherche à faire avancer aussi loin que possible les discussions, en vue d'un consensus

Ce qui a changé avec l'adhésion de l'Irlande à la CEE

Après 1973, les industries irlandaises jusque là soutenues par l'argent public ont pour la plupart disparu. Le pays a dû s'adapter pour sortir de la pauvreté, liée pour partie à son isolement insulaire. L'adhésion à la CEE lui a permis de bénéficier des fonds d'aide européens, en particulier de la PAC (politique agricole commune). L'Irlande a utilisé ces fonds pour former ses citoyens, investir dans la recherche et développement, mettre en réseau ses universités et ses entreprises, etc. politique qui a créé un consensus, à droite comme à gauche, en faveur de l'entreprise. L'Irlande a pu bâtir une économie exportatrice et réussir à diversifier



ses marchés. Alors que le pays exportait 77 % de sa production vers le Royaume-Uni il y a une trentaine d'années, ce chiffre est descendu à 17 %. Aujourd'hui, la répartition de ses exportations est la suivante : 60 % sont à destination de l'Union européenne, 20 % des Etats-Unis, et 20 % du reste du monde. L'adhésion à la CEE a aussi entraîné des évolutions sociales, telle la dépénalisation de l'homosexualité.

Jules MICHELET disait de l'Irlande qu'elle était « une île derrière une île. » Pour Paul KAVANAGH, cette phrase sonnait juste quand MICHELET l'écrivait. Mais l'adhésion de 1973 a permis à l'Irlande de revenir dans le giron européen, sur un pied d'égalité avec les autres Etats du continent. Paul KAVANAGH ajoute que cette adhésion a eu une influence qui est allée bien au-delà du simple domaine économique ou social. Ainsi, en 1998, les principales forces politiques d'Irlande du Nord ont signé « l'accord du vendredi saint », un accord de Paix qui entérinait le partage du pouvoir entre les communautés catholiques et protestantes en lutte depuis des siècles. Dans cet accord, qui a été approuvé lors d'un référendum par 94 % des Irlandais du Sud, la République d'Irlande acceptait de cesser toute revendication territoriale sur l'Irlande du Nord. Ceci traduit une évolution des mentalités que seule avait rendu possible l'adhésion à l'Union européenne.

Les enjeux de la Présidence irlandaise

Paul KAVANAGH estime que, dans les moments difficiles que traverse actuellement l'Europe, l'heure n'est pas aux questions d'ordre institutionnel, mais à la résolution de problèmes concrets. C'est pourquoi la présidence irlandaise cherche à faire progresser la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance et de l'union bancaire. Par expérience, l'Irlande sait que la discipline budgétaire est indispensable mais qu'elle doit s'accompagner d'une politique de croissance. C'est la raison pour laquelle son pays a soutenu le souci de François Hollande de lier discipline budgétaire et croissance. En définitive, les trois enjeux de cette présidence sont donc la stabilité, la croissance, et in fine l'emploi.

La crise irlandaise de 2008

L'Irlande s'est considérablement transformée dans les années 1980-90. La politique mise en œuvre en faveur de l'entreprise, de l'innovation, des investissements étrangers, avec des taux d'imposition sur les sociétés réduits, était liée à une stratégie économique cohérente.

Au début des années 80, le gouvernement a réuni syndicats et patronat et demandé à ce dernier quelles étaient les qualifications dont le pays aurait besoin dans les prochaines années. Il a ensuite invité les universités à adapter leurs formations pour répondre à ces nouveaux besoins, en les y encourageant grâce à des aides publiques. Les syndicats ont soutenu cette politique parce qu'elle était favorable à l'emploi. Mais les hommes politiques ont ensuite accumulé les erreurs : ils ont laissé se former une bulle immobilière, avec un système bancaire insuffisamment régulé et une trop forte dépendance du trésor public vis-à-vis des rentrées fiscales assises sur les transactions immobilières. Dès lors, quand la bulle immobilière a éclaté fin septembre 2008, les finances de l'Etat se sont effondrées.

L'Etat avait le choix entre laisser les banques faire faillite ou les sauver. Il a choisi de les sauver car, à l'époque, il n'existait pas au niveau européen de mécanisme de solidarité suffisant. Il s'est donc lancé dans la recapitalisation des banques, sans connaître le montant de leurs pertes. Trois années plus tard, on s'est aperçu que ces pertes - payées par les contribuables irlandais - s'élevaient à 41 % du PIB. Non content de garantir les dépôts dans les banques, le gouvernement a en outre garanti les créanciers, y compris les créanciers étrangers, cette fois encore aux frais du contribuable irlandais. Ce choix s'explique par la volonté de l'Irlande d'attirer les investisseurs étrangers et de pérenniser à leurs yeux sa réputation. L'Irlande a donc assumé cette politique et mis en place un programme d'ajustement économique qui allait de 2008 à 2015. Plus des deux tiers de ce programme correspondent à des réductions de dépenses, le solde étant lié à des modifications de l'assiette fiscale et à des hausses d'impôts. Les infirmières par exemple ou encore les fonctionnaires, ont accepté une baisse de leurs salaires, car cet effort était justement réparti (la baisse du salaire des

hauts fonctionnaires pouvant atteindre 40 %) et par réalisme. Il ne faut pas oublier que l'Irlande est sortie récemment de la pauvreté et que personne ne souhaite revenir en arrière. De plus, les Irlandais avaient le sentiment que des erreurs avaient été commises, et qu'il était inévitable d'en subir les conséquences. Enfin, dans les années « fastes », les salaires avaient connu une augmentation parfois disproportionnée.

Le bilan des réformes irlandaises

Grâce à ses réformes, l'Irlande a enregistré l'an passé 1,5 % de croissance, qui repose pour une bonne partie sur les exportations. Celles-ci atteignent en Irlande entre 100 et 110 % du PIB, contre 60 % en Allemagne et 30 % en France.

La politique mise en œuvre a également permis de réduire le déficit, qui s'élevait à 30 % du PIB lors de la recapitalisation des banques. Aujourd'hui, il ne s'élève plus qu'à 7 %. A l'horizon 2015 le pays est donc sur la voie des 3% de déficit prévu par les traités européens.

Paul KAVANAGH conclut en disant que les marchés ont à nouveau confiance dans l'Irlande dont les taux d'intérêt ont diminué, tandis que les investissements ont repris. Cependant, si la croissance est revenue, elle est encore faible, et

l'Irlande a maintenant besoin d'une reprise de la consommation. Or, le taux d'épargne dans le pays a considérablement augmenté, signe que la population demeure méfiante. De plus, le taux de chômage s'élève à 14 % de la population active, contre 4 % il y a 7-8 ans. L'Irlande a donc engagé des réformes profondes et accompli les efforts budgétaires nécessaires, tandis que ses citoyens se sont « serré la ceinture », mais ce n'est pas suffisant. Pour Paul KAVANAGH, l'expérience irlandaise montre que la rigueur budgétaire doit s'accompagner de politiques favorables à la croissance et à l'emploi.

Compte rendu rédigé par Bérengère Faveaux



Retrouvez la Maison de l'Europe de Paris sur Internet via notre site :
www.paris-europe.eu

MAIRIE DE PARIS 

 **île de France**

35-37, rue des Francs-Bourgeois F-75004 Paris
Métro : Saint-Paul / Autobus : 29 - 69 - 76 - 96
Tél : +33 (0)1 44 61 85 85 Fax : +33 (0)1 44 61 85 95
www.paris-europe.eu /
maison-europe@paris-europe.eu